



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2025

Référence :  
**2025-10-23-04**

Objet de la délibération :  
**Cession de terrains - rue  
des Seigneurs**

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Membres élus        | <b>19</b> |
| Membres en fonction | <b>17</b> |
| Membres présents    | <b>15</b> |

**Vote à main levée**  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-Préfecture de  
Mulhouse

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 octobre à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

**Présents** : M. ADRIAN Daniel, Mmes CLAVIER Yvette, HANNAUER Barbara, MIHELCIC Sandie, WIRTH Isabelle, ZINGLE Mireille, MM. BEHRA Alain, CONRATH Roger, LETOUBLON Olivier, MERCIER David, PUGIN Eric, RESCH Julien, SUTTER Michel, WURTZEL André, ZAEPFFEL Claude.

**Excusées représentées** :

Mme MISSUD Eléonore donne procuration à M. ADRIAN Daniel  
Mme PREAU Françoise donne procuration à Mme MIHELCIC Sandie

**A été nommé secrétaire** : DEMARK Hervé, Directeur Général

**Objet de la délibération** : Cession de terrains - rue des Seigneurs

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de Madame MULLER Grazyna de céder à la Commune de Landsers, à l'euro symbolique, deux parcelles de terrain cadastrées Section 1 n° 491 et Section 1 n° 493 Lieudit « rue des Seigneurs » lui appartenant.

Ces terrains constituent le trottoir attenant à ses propriétés.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais d'enregistrement, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

**EST FAVORABLE** au transfert des terrains constitués des parcelles cadastrées Section 1 n° 491 d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> et Section 1 n° 493 d'une superficie de 3 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit « rue des Seigneurs » ;

**DECIDE** de passer l'acte de cession en la forme administrative moyennant le prix principal et symbolique d'un euro ;

**DONNE DELEGATION** à Mme ZINGLE pour signer l'acte à intervenir et les différents documents y afférents ;

**PRECISE** que les frais annexes (géomètre, enregistrement,...) seront à la charge de l'acquéreur ;

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du  
24 octobre 2025

**Le Maire**  
**Daniel ADRIAN**



**Le secrétaire**  
**Hervé DEMARK**